

EMPLOYEUR

<http://www.expressmedical.be>

Express Medical N.V. (EMI)
Square des Conduites d'Eau 7-8
4020 Liège

T. 04/220.97.50
F. 04/221.36.38

liege@expressmedical.be

EXPRESS MEDICAL – ADMIN

T. 02/254.84.80

social@expressmedical.be

Express Medical est et reste votre SEUL employeur pendant vos prestations. Chaque prestation repose sur un contrat conclu entre vous et Express Medical.

CLIENTS

<http://www.chrh.be>

CHRH – Hôpital, Rue des Trois-Ponts 2 à 4500 Huy
T. 085/27.21.11 (dir. Mme Jadot)

CHRH – MRS Isabelle, Chaussée de Roosevelt 184 à 4540 Amay
T. 085/31.50.03 (dir. Mme Dequinze)

CHRH – MRS Avelines, Rue Hubert Parent 1-7 à 4520 Wanze
T. 085/84.80.11 (dir. Mr Neuville)

CHRH – MRS Mont-Falaise, Chaussée de Waremmes 139 à 4500 Huy
T. 085/84.81.00 (dir. Mme Lecomte)

CHRH – MRS les Prés-Brions, Rue de l'Arène 2a à 4500 Huy
T. 085/84.84.11 (dir. Mme Bianchet)

CHRH – MRS Les Crépelles, Chaussée de Tirlemont 231 à 4520 Wanze
T. 085/21.58.49 (dir. Mme Dequinze)

CHRH – MRS Le Grandgagnage, place Grandgagnage 10 à 4530 Vaux-et-Borsset
T. 019/56.62.40 (dir. Mr Marrucia)

Avant la mise au travail

- Assurez-vous que vous avez bien lu, complété et rendu le document **D'ENREGISTREMENT** à EMI.
- Assurez-vous que vous avez bien lu, complété et rendu le document **CODE DE CONDUITE** à EMI.
- Assurez-vous que vous avez bien lu, complété et rendu votre **FICHE POSTE DE TRAVAIL** à EMI.
- Assurez-vous que vous vous êtes bien inscrit sur <http://www.mybasware.be> (helpdesk : 0902/15.005) pour recevoir vos **FICHES DE PAIE HEBDOMADAIRES**.
- Veuillez vous procurer votre **DOSIMETRE (*)** si vous êtes affecté(e) dans l'un des services suivants : BLOC, BRANCARDAGE, DENTISTERIE, ENDOSCOPIE, GERIATRIE, IRM, RADIOLOGIE.
- Pour les étudiants non-infirmiers, veuillez-vous procurer votre **CARTE-LINGE (*)**. Les services concernés sont : BRANCARDAGE, DENTISTERIE, LABORATOIRE, PHYSIO, STERILISATION.

(*) Les dosimètres et cartes linges seront disponibles, pour les étudiants concernés, dans le service où ils travaillent, dans une enveloppe à leur nom. Ils en prennent possession le **premier jour** où ils travaillent.

(*) Lors de votre **dernière prestation** au CHRH, veuillez rendre votre dosimètre et/ou votre carte linge en mains propres à l'infirmier en chef du service.

Grille horaire & affectation

- **PAS DE CHANGEMENT D'HORAIRE** sans autorisation de l'infirmier(ère) en chef **ET** d'Express Medical. Vous risquez de perdre des jours étudiants si nous ne sommes pas prévenus assez longtemps à l'avance.

Contrat de travail

- Le contrat de travail est envoyé (en général la veille de votre prestation de travail au plus tard), par courriel avant la mise au travail. Vous devez toujours signer électroniquement le contrat de travail avant la mise au travail. Voir la procédure lorsque vous recevez votre courriel. Si vous n'arrivez pas à signer votre contrat de travail électroniquement, veuillez prendre contact avec INTERIM SIGN sur <http://www.interimsign.be/fr> (Federgon).
- Le salaire : barèmes remis par le client en mai 2017:
 - o Pour un étudiant soignant SANS VISA AIDE-SOIGNANT :
 - 16 ans ou - : 6,64 €/heure
 - 17 ans : 7,21 €/heure
 - 18 ans : 8,91 €/heure
 - 19 ans : 9,12 €/heure
 - 20 ans : 9,3 €/heure
 - 21 ans et + : 9,49 €/heure
 - o Pour un étudiant aide-soignant avec VISA d'enregistrement :
 - Selon la commission paritaire du CHRH et les barèmes aides-soignants.
 - o Pour un étudiant infirmier, sage-femme ou kinésithérapeute (si diplômé en juin 2017) :
 - Selon la commission paritaire du CHRH, de votre ancienneté et de votre fonction.
 - o + les primes de jour, de nuit, du weekend et des jours fériés.

Transport

- Frais de déplacement : l'abonnement social **aller uniquement** vous sera remboursé :
 - o ex : transport service public pour 44 km => +/- 5,5€
 - o ex : transport privé pour 44 km => +/- 4,5€
- Trains : <http://www.b-rail.be>, tel 02/528.28.28 tous les jours de 7h à 21h30 (pour info tarifs et horaires)
- Bus : <http://infotec.be> (pour info tarifs et horaires) + <http://www.infotec.be/Acheteruntitre.aspx>

Tenue vestimentaire

- Uniforme tout en blanc (fourni par l'école)
- Obligation de Porter le badge
- Chaussures fermées + confortables (différentes que celles que vous utilisez en rue)
- Cheveux attachés, pas de foulard, pas de piercings, ongles courts, pas de vernis, pas de faux ongles
- Obligation de Porter le badge
- Hygiène corporelle, Hygiène de vie
- Tabac : interdit dans l'hôpital

- Si besoin : **Uniforme (pantalons + veste) => 50€ t.v.a.c** chez Paulus Ets sprl, Place verte 2, 4500 Huy - T. 085/27.41.80

Prestation

- Ponctualité
- A l'arrivée, se présenter, en tenue et prêt à travailler, auprès de l'infirmier(ère) en chef du service.
- Pas de changement d'horaire sans autorisation de l'infirmier(ère) en chef **ET** d'Express Medical.
- Pas de rendez-vous divers pendant les heures de travail.
- Respecter les temps de pauses, les minutes supplémentaires ne sont pas payées !
- A la fin de chaque prestation, compléter et faire signer le bordereau. A la fin de la semaine, signature du client dans le cadre en dessous à droite.
- Prévenir en cas de départ.
- Faire signer son bordereau par l'infirmier en chef (ou autre) à la fin de la prestation dans le cadre en bas à droite.

Bordereau

- Le bordereau doit être complété lisiblement et correctement signé pour pouvoir être rémunéré.
- **Le feuillet bleu** est pour vous (preuve cas de litige). **Le feuillet jaune** doit être laissé sur le lieu de travail.
- **IL UN SEUL BORDEREAU PAR SERVICE ET PAR SEMAINE DE PRESTATION !! (une semaine = du lun au dim)**
- Les bordereaux **DOIVENT** être renvoyés **avant chaque lundi 16h** (au grand plus tard !) **QUI SUIV LA SEMAINE DE TRAVAIL**. Le paiement se fait tous les mardis pour les prestations qui courent du lundi au dimanche de la semaine précédente (pour autant que les bons soient bien complétés et surtout bien signés !)
- Une réserve de bordereaux est mise à votre disposition à la réception de l'hôpital.

Comment nous remettre les bordereaux (3 possibilités) :

- En scannant le premier feuillet du bordereau et en le renvoyant à social@expressmedical.be avant chaque lundi 16h maximum.
- Par la poste en renvoyant les 2 premiers bordereaux pour avant chaque lundi 16h (!!! frais de port à votre charge!!!). Si vous l'avez scanné par email, **inutile** de nous renvoyer les originaux par poste par la suite ! (perte de temps pour double vérification.)
- Venir déposer les 2 premiers bordereaux ici dans notre agence avant chaque lundi 16h.

Paiement

- Le paiement est généralement versé sur votre compte bancaire le vendredi de la semaine qui suit votre prestation :
 - o Si le bordereau est rendu à Express Medical avant le lundi 16h qui suit la semaine de votre prestation.
 - o Et si le bordereau est complété correctement.
 - o Attention, délais supplémentaire si jour férié dans la semaine !

Fiche de paie

Elle est envoyée sur votre boîte de messagerie de MYBASWARE.BE toutes les semaines au moment de la paie.

<http://www.mybasware.be> (helpdesk : 0902/15.005)

Assurez-vous que vous que vous êtes procuré vos fiches de paies AVANT de nous poser des questions par rapport à vos paiements.

Visite Médicale

Une évaluation de santé est obligatoire **avant** la mise au travail et est valable un an (ou 6 mois).

En cas de maladie

Vous devez avertir le plus rapidement possible Express Medical et le client ! Vous pouvez demander deux attestations d'absence à votre médecin (une pour nous et une que vous remettez éventuellement à votre mutuelle). Vous devez nous fournir cette attestation dans les 48 heures!

En cas d'accident de travail

Prévenez ou faites prévenir immédiatement Express Médical en cas d'accident de travail ou sur le chemin du travail. Faites constater les lésions par un médecin. Dans les quarante-huit (48) heures de l'accident, vous établirez avec votre employeur, Express Medical, une déclaration écrite qui sera transmise aux assureurs.

BON TRAVAIL ☺

L'équipe D'EXPRESS MEDICAL de Liège.